

COMMUNE DE CHANTÉRAC

Département de la Dordogne

COMPTE – RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 01 DÉCEMBRE 2011

Convocation et Affichage le 26 novembre 2011

L'an deux mille onze, le **mercredi 1^{er} décembre 2011 à 19h00**, dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

Présents : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, JUGIE Roger, LAMY Hervé, MARTIOL Philippe, CAULIER Yvon, MERIEN Jérôme, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, PETEYAS Marlène.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle.

Délibération n° 45/2011 : CONTRAT UNIQUE D'INSERTION C.A.E

Monsieur MICHELET Bruno 6 mois à compter du 19/12/2011 Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de recruter Monsieur Bruno MICHELET, né le 06/09/1972 à Périgueux (24), domicilié à Saint-Astier 24110, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2011 dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion : contrat d'accompagnement dans l'emploi de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la proposition,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention contrat unique d'insertion au nom et pour le compte de

la commune.

Délibération n° 46/2011 : GRATIFICATION STAGIAIRE 2011 / PAMART Gwladys

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 31/08/2011 concernant le versement d'une gratification aux stagiaires.

Mademoiselle Gwladys PAMART a effectué un stage en période d'application en entreprise au secrétariat de la mairie du 14 novembre au 25 novembre 2011.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement d'une gratification à Mademoiselle PAMART :

- soit 100,00 euros. (50 euros par semaine)

Délibération n° 47/2011 : MODIFICATION STATUTS

Syndicat à Vocation Scolaire du Ribéracois

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal que par délibération en date du 5 novembre 2011, le comité syndical a décidé de faire évoluer le Syndicat Intercommunal Scolaire du Ribéracois en Syndicat à Vocation Scolaire du Ribéracois en modifiant ses compétences.

Les compétences du syndicat seraient les suivantes :

- L'organisation d'actions de prévention de sensibilisation, de formation en direction des élèves sur les dangers de la vie : sécurité routière, prévention contre les incidents domestiques, sensibilisation aux premiers secours, prévention contre la toxicomanie, l'alcoolémie, animation d'ateliers pédagogiques sur ce volet sécuritaire, actions de communication.
- L'organisation et suivi de services de transports scolaires pour les élèves fréquentant les établissements scolaires de Ribérac, par conventionnement avec le Conseil Général de la Dordogne.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour donner son avis.

Le Conseil Municipal ayant délibéré :

- ACCEPTE le projet de statuts ci-joint annexés, selon la décision du comité syndical n° 10-2011 du 05/11/2011.

**Délibération n° 48/2011 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Sur la demande de Monsieur Le Receveur-Percepteur, Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits, concernant le budget Assainissement pour les intérêts courus non échus.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Autres biens mobiliers	1 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	
D 66112 : Intérêts courus non échus		1 000.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 000.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

Délibération n° 49/2011 : ACHAT ENSEMBLE IMMOBILIER DANS LE BOURG

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Marie DUMARCHAPT, domicilié dans le Bourg de Chantérac serait disposé à vendre à la commune un ensemble immobilier comprenant :

- une maison d'habitation avec chauffage central bois et assainissement collectif à raccorder, ainsi que divers bâtiments à usage agricole (380 m² env) avec parcelle de terrain attenante, le tout cadastré sous les numéros 256 et 435 de la section AV et situés dans le bourg.

Monsieur DUMARCHAPT propose de céder cet ensemble immobilier au prix de 80 000,00 euros. Après avoir pris connaissance de la valeur vénale établie par l'Avis des Domaines en date du 23 novembre 2011 pour un montant de 178 000 euros, il a fait une deuxième proposition de 120 000 euros.

Après en avoir délibéré et avec 14 pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir ces bâtiments, situés dans le bourg et cadastrés sous les numéros 256 et 435 de la section AV pour la somme de 120 000 euros,
- désigne Monsieur Pierrot BRUGEASSOU, adjoint au Maire, pour représenter la commune et signer en son nom l'acte administratif qui validera cette opération.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

**Délibération n° 50/2011 : CONTRAT DE PRÊT CRÉDIT AGRICOLE
TRAVAUX RÉFECTION COUR DES ÉCOLES**

Le Conseil Municipal :

Vu le projet de contrat établi par la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE PERIGORD, délibéré :

Article I :

Pour financer les travaux de réfection de la cour des écoles, Monsieur le Maire est invité à contracter auprès du CREDIT AGRICOLE un emprunt d'un montant de 26 000 euros, dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- Durée : 7 ans
- Périodicité : annuelle
- Nombre d'échéance : 7
- Frais de dossiers et parts sociales : Néant

Cet emprunt portera intérêt au taux de 3,79 %

Article II :

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à la bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit du Crédit Agricole.

Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire de Chantérac, ou en son absence Monsieur Pierrot BRUGEASSOU, 1er adjoint au Maire de Chantérac sont autorisés à signer le contrat relatif au présent emprunt. Ils sont invités à poursuivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

Délibération n° 51/2011 : CONTRAT DE PRÊT CRÉDIT AGRICOLE ACQUISITION BÂTIMENTS DANS LE BOURG

Le Conseil Municipal :

Vu le projet de contrat établi par la CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE PÉRIGORD, délibéré :

Article I :

Pour financer l'acquisition d'un ensemble immobilier situé dans le bourg de Chantérac, Monsieur le Maire est invité à contracter auprès du CREDIT AGRICOLE un emprunt d'un montant de 120 000 euros, dont le remboursement s'effectuera de la manière suivante :

- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Nombre d'échéance : 60
- Frais de dossiers et parts sociales : Néant

Cet emprunt portera intérêt au taux de 4,47 %

Article II :

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à la bonne date et sans mandatement préalable, le montant de ces échéances au profit du Crédit Agricole.

Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire de Chantérac, ou en son absence Monsieur Pierrot BRUGEASSOU, 1er adjoint au Maire de Chantérac sont autorisés à signer le contrat relatif au présent emprunt. Ils sont invités à poursuivre, s'il y a lieu, l'approbation de la présente délibération.

Délibération n° 52/2011 : BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

Assujettissement T.V.A.

Monsieur Le Maire propose de créer un budget annexe, comptabilité M14, afin de gérer des logements sociaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un budget annexe, comptabilité M 14, pour gérer les logements sociaux de la commune
- d'assujettir ce budget annexe à la T.V.A.

Délibération n° 53/2011 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal d'acquérir l'ensemble immobilier dans le bourg. Il précise que cet achat doit être inscrit au budget qui sera financé par un emprunt. Des virements de crédits en fonctionnement sont aussi nécessaires pour pouvoir régler les factures.

Le Conseil donne son accord, comme ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60622: Carburants		1 000.00 €
D 61522 : Entretien de bâtiments		1 475.08 €
D 6156 : Maintenance		805.37 €
D 6261 : Frais d'affranchissement		350.00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général		3 630.45 €
D 6411 : Personnel titulaire	1 475.08 €	
D 64832 : Fonds de compensation CPA	350.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	1 825.00 €	
D 2132-27 : ACQUISITION IMMOBILIERE		120 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		120 000.00 €
D 6531 : indemnités élus	805.37 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	805.37 €	
D 668 : Autres charges financières	1 000.00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	1 000.00 €	
R 1641-24 : ACQUISITION IMMOBILIERE		120 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilés		120 000.00 €

Délibération n° 54/2011 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédits, afin de pouvoir reverser le F.N.G.I.R., pas assez abonder lors du vote du budget 2011 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739116 : Reversement sur F.N.G.I.R.		587.00 €
TOTAL D 104 : Atténuations de produits		587.00 €
D 668 : Autres charges financières	587.00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	587.00 €	

Le Conseil Municipal donne son accord.

Acquisition immobilière

Par délibération n° 49/2011, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir l'ensemble immobilier appartenant à Monsieur DUMARCHAPT. Monsieur Le Maire précise que cette propriété, de part sa situation au centre du bourg, peut permettre à la collectivité de réaliser des projets de logements, commerces, etc.... et qu'il est judicieux de s'en porter acquéreur.

Questions diverses et communications diverses

▪ Dans la nuit de Lundi à Mardi, des actes de vandalismes se sont produits sur le territoire de la commune : l'abri de chasse (La Renardière) a brûlé, ainsi qu'un engin de chantier au terrain de moto cross.

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 45/2011 : Contrat Unique d'Insertion C.A.E : Monsieur MICHELET Bruno

Délibération n° 46/2011 : Gratifications Stagiaire 2011 : PAMART Gwladys

Délibération n° 47/2011 : Modification statuts : Syndicat à Vocation Scolaire du Ribérais

Délibération n° 48/2011 : Décision modificative n°1 / Budget Assainissement

